

Un diplôme national de niveau 4, habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Académie de Normandie.

Le BPJEPS spécialité « Educateur sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation » (Arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016 portant création du diplôme – RNCP 28573 – CPF 241333) est une formation permettant d'acquérir les compétences dans la conception d'un projet pédagogique et dans la conduite d'actions d'apprentissage, d'éveil, d'animation, de forme et de bien-être pour tout public, et de devenir maître-nageur.

Accessibilité et financement :

La formation est accessible à tous par la voie de l'apprentissage ou de tout autre dispositif de formation y compris aux personnes en situation de handicap.

Elle est également accessible en VAE.

Prise en charge possible (étude au cas par cas) :

- Opérateur de Compétences (OPCO)
- Employeur
- CPF associé à une prise en charge Pôle Emploi
- Autofinancement
- Financement individuel régional

Pré-requis :

17

Avoir au moins 17 ans



Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation et prouver son honorabilité



Etre titulaire du BNSSA et du PSE1 à jour de recyclage



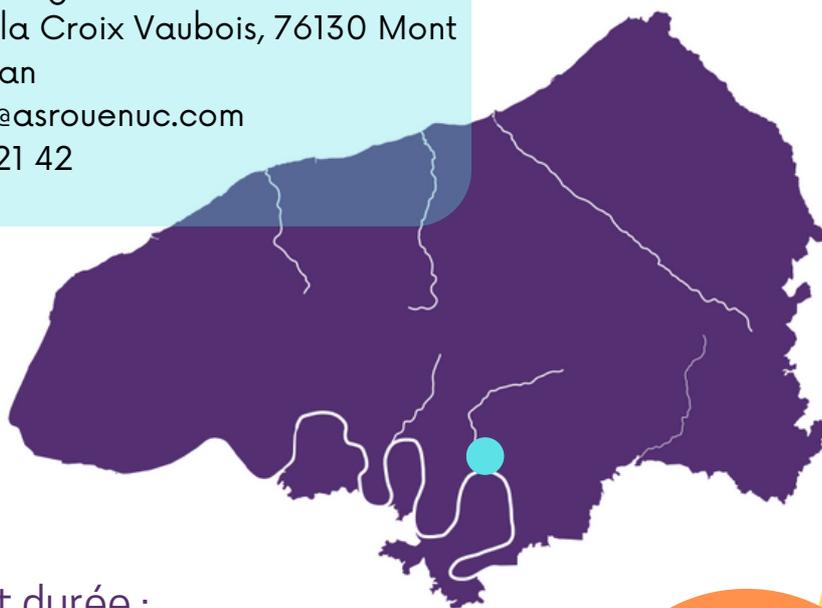
Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives de moins de 3 mois



Présenter une attestation de 400m nage libre en moins de 7.40min et valider nos épreuves de sélection

Site de formation :

Mont Saint Aignan :
37 rue de la Croix Vaubois, 76130 Mont
Saint Aignan
formation@asrouenuc.com
06 34 28 21 42



Calendrier et durée :

Dates de début et de fin de formation :

Nous consulter

Nombre d'heures en centre de formation :

Nous consulter

Nombre d'heures en structure d'alternance :

Nous consulter

Durée :
20 mois

Entrées et
sorties à dates
fixes

Modalités d'inscription et de recrutement :

- 1 Se préinscrire sur le site internet
(<https://www.asruc-formation.fr/>)
- 2 Envoyer le dossier d'inscription par courrier postal
(ASRUC Formation, 37 rue de la Croix Vaubois, BP104, 76130 Mont St Aignan)
- 3 Valider les tests de sélection du CFA

Tests de sélection :
Nous consulter pour
connaître les dates

Epreuve d'animation

Evaluation des aptitudes pédagogiques au
travers d'une mise en situation d'animation

Epreuve écrite (1h)

Evaluation des connaissances de l'environnement
du maître-nageur
Evaluation de l'expression écrite

Entretien de motivation

Evaluation de la motivation du candidat

Objectifs :

A l'issue de la formation, le titulaire du BPJEPS AAN devra :

- Etre capable d'encadrer tout public, dans tout lieu et toute structure
- Etre capable de mettre en oeuvre un projet d'animation
- Etre capable de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- Etre capable d'encadrer en toute sécurité

Contenus de formation :

La formation se décompose en quatre unités capitalisables (UC).

UC1 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure - 147 heures

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularités des interlocuteurs.
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous.
- Contribuer au fonctionnement d'une structure en tenant compte des particularités de publics impliqués.

UC2 - Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure - 56 heures

- Concevoir un projet d'animation en tenant compte des particularités des publics impliqués.
- Conduire un projet d'animation dans une perspective éducative et intégrative.
- Evaluer un projet d'animation.

UC3 - Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation - 504 heures

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique
- Conduire la séance, le cycle, d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique
- Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

UC4 - Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en oeuvre une séance, un cycle d'apprentissage - 217 heures

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes activités aquatiques et de la natation.
- Maîtriser et faire appliquer les règlements adaptés aux activités aquatiques et de la natation.
- Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratique des activités aquatiques et de la natation.
- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation

Méthodes et outils pédagogiques :

Méthodes pédagogiques

Pédagogie différenciée
Individualisation des parcours de formation
Evaluation par les pairs
Mises en situation professionnelles
Autoévaluation à l'aide de supports vidéo

Outils pédagogiques

Livret d'accueil
Livret d'apprentissage dématérialisé
Plateforme de Formation Ouverte à Distance
Microsoft Office 365
Logiciel NetYparéo
Centre de ressources numériques
Bibliothèque et abonnements
Tableaux interactifs numériques

Modalités d'évaluation :

EPMS

Démonstration technique

Démonstration technique dans les 5 disciplines du Pass'Sports de l'eau

Conduite de séance

Conduite d'une séance d'apprentissage de la natation

Document écrit

Explication de la conception, la mise en oeuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance

Oral (40 min max)

Présentation orale par le candidat
Questionnement de la part des évaluateurs

Document écrit

Remise d'un document écrit présentant un cycle d'apprentissage

Mise en situation professionnelle (40 min max)

Conduite en sécurité d'une séance d'apprentissage de la natation en milieu scolaire ou dans un milieu qui permet de s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique d'apprentissage de la natation.

Entretien d'analyse et d'évaluation (30 min)

Démonstration d'aisance aquatique

100 mètres dans les 4 nages enchaînés (papillon, dauphin, dos crawlé, brasse, crawl). Départ plongé en moins de 1,5 minutes

Mise en situation complète d'une action de secours

Document écrit

Écrit portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation

UC1 et UC2

UC3

UC4

Adaptation du parcours et équivalences :

Notre référent handicap, Alexandre FILIPPI, accompagne les apprenants en situation de handicap dans la construction de leur projet en amont et tout au long du parcours de formation.

Notre référente mobilité, Christelle VIGNEUX, accompagne les apprenants dans leur volonté de poursuivre leur parcours de formation engagé dans un autre organisme de formation, national ou international.



Une question ?

alexandre.filippi@asrouenuc.com

christelle.vigneux@asrouenuc.com

Il est possible de bénéficier d'allègements d'heures, de prérequis d'entrée en formation ou encore d'équivalences d'UC en fonction des expériences antérieures et selon les dispenses et équivalences précisées dans l'arrêté de spécialisation du diplôme (nous contacter pour plus de renseignements).

	TEP(*) visés à l'ar- ticle 3	EPMS (*) visés à l'ar- ticle 6	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport dans l'une des disciplines de la natation	X unique- ment de l'at- testation de 400 mètres nage libre					
BEESAN*			X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités aquatiques » assorti du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »			X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités aquatiques »			X	X	X	
DE MNS* + 12 mois d'expérience professionnelle dans le camp de la mention des activités aquatiques et de la natation au cours des 5 dernières années			X	X	X	X
BF* 1 délivré par la FFN*		X				
BF* 2 ou BF3 : natation course, natation ; artistique ; plongeon ; water-polo ; délivré par la FFN*		X	X	X	X	
TFP FFN* Moniteur sportif de natation		X	X	X	X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC 1, UC 2, UC 3, UC 4)			X	X		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10 UC)					X	
UC 7 + UC 9 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10 UC)						X

Poursuite de parcours et débouchés :



L'accès à ces emplois correspond souvent à une première véritable expérience professionnelle dans le domaine de l'encadrement des différents secteurs de pratique auprès des publics, précédée d'une pratique personnelle des activités aquatiques.

En poursuivant sur une expérience dans le domaine du perfectionnement et de l'entraînement sportif ou de la formation, une évolution de carrière peut déboucher vers des emplois intégrant une dimension de management, d'expertise ou de recherche dans le secteur de l'entraînement notamment.